

**CST portant la mention " entrepreneur/profession libérale" L. 421-5  
L.421-6**

**1. Pièces à fournir dans tous les cas :**

- visa de long séjour ou titre de séjour en **cours de validité** ;
- courrier de demande de titre
- formulaire de demande complété
  
- justificatif de nationalité : **passport** (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
  
- justificatif de domicile datant de moins de six mois : **facture** (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), **bail de location** de moins de six mois, **quittance de loyer** (si locataire) ou taxe d'habitation ;
- en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour ;
  
- si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non polygamie en France ;
  
- 3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes (pas de copie) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide ;

## LISTE PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉFECTURE DE VENDÉE - 85

### **2. Pour une activité commerciale, industrielle ou artisanale :**

#### **2.1. Pièces à fournir dans tous les cas :**

- l'avis rendu par la plateforme de main d'œuvre étrangère concernant la viabilité du projet d'activité
- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou K bis) ou d'affiliation au régime social des indépendants (à produire lors de la fabrication de la carte de séjour) ;
- s'il s'agit d'une activité réglementée : autorisation d'exercice.

#### **2.2. Pièce à fournir en changement de statut :**

##### **2.2.1. Pièces à fournir dans tous les cas :**

- l'avis rendu par la plateforme de main d'œuvre étranger concernant la viabilité du projet d'activité ;
- un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France ;
- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou K bis) ou d'affiliation au régime social des indépendants (à produire lors de la fabrication de la carte de séjour) ;
- s'il s'agit d'une activité réglementée : autorisation d'exercice.

## LISTE PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉFECTURE DE VENDÉE - 85

### **2.3. En renouvellement :**

-titre de séjour en cours de validité ;

-justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou K bis) ou d'affiliation au régime social des indépendants ;

-pour continuer l'activité créée : une copie du contrat de bail ou de domiciliation, un bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237), une attestation d'assurance portant, selon la nature de l'activité, sur le local occupé, sur le véhicule ou sur tout autre bien nécessaire à l'activité, un avis d'imposition sur le revenu, si vous avez le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois, ou, si vous n'avez pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;

-pour continuer de participer à une activité ou une entreprise existante : un avis d'imposition sur le revenu, le cas échéant, si vous avez le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ou, si vous n'avez pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;

-tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise ;

-tout justificatif des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

## LISTE PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉFECTURE DE VENDÉE - 85

### **2.4. Pièces à fournir pour la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle sur le fondement de l'article L. 421-6 :**

- titre de séjour en cours de validité ;
- pièces prévues au point 2.3 en fonction de votre activité.

### **3. Pièces à fournir si vous exercez une activité libérale :**

#### **3.1. En première demande (suite à un visa de long séjour) :**

- justificatif d'immatriculation URSSAF ;
- s'il s'agit d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

#### **3.2 En changement de statut :**

##### **3.2.1. En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité) :**

- justificatif d'immatriculation URSSAF ;
- justification des capacités de l'activité à procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein ;
- s'il s'agit d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

## LISTE PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉFECTURE DE VENDÉE - 85

### **3.2.2. En cas de poursuite d'activité :**

- tout justificatif de l'effectivité de l'activité ;
- justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein ;
- s'il s'agit d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

### **3.3. Pièces à fournir au **renouvellement** :**

- titre de séjour en cours de validité ;
- pièces prévues aux points 2 ou 3 en fonction de votre activité.

### **3.4. Pièces à fournir pour la délivrance d'une CSP sur le fondement de l'article L. 421-6 :**

- titre de séjour en cours de validité ;
- pièces prévues aux points 3 en fonction de votre activité ;
- acte d'engagement à respecter les valeurs de la République dûment signé et daté.